



ASSUREUR MILITANT.

JE SUIS

JEUNE OFFICIEL

EN

.....

Programme 2012 / 2016

Mettre pictogramme de l'activité

PREAMBULE

PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAUREAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

Dans le bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012 « **Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats** de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « **les jeunes officiels certifiés au niveau national** ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est **automatiquement validée à 16 points**, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »

« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié sur le cursus lycée au cours d'un championnat de France UNSS.
- La validation d'un niveau national du jeune officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Exemple de propositions et à adapter en fonction de l'activité

- **Cette page devra faire apparaître la logique interne de l'activité et les incontournables à appréhender pour être JO**
- **On peut y ajouter des aspects culturels, historiques de l'activité**
- **Le mot de l'ambassadeur, si c'est possible**

LE JEUNE OFFICIEL

1. S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES
6. ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
7. PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE OFFICIEL S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS

Sans arbitre, juge, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... »

➤ Le jeune officiel doit :

- Connaître le règlement l'activité
- Etre objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.

➤ Pour remplir sa mission, le jeune officiel doit à chaque journée de formation ou de compétition disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, carte de jeune officiel, règlement de l'activité, passeport MAIF, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.

➤ Le jeune officiel UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

2. LE JEUNE OFFICIEL DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

Exemple de propositions et à adapter en fonction de l'activité

- LE TERRAIN ET SES DIMENSIONS
- LA BALLE/L'ENGIN
- LES PRATIQUANTS
- L'EQUIPEMENT
- LES OFFICIELS
- SANCTIONS etc bien faire ressortir les spécificités de l'activité

3. LE JEUNE OFFICIEL S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

Exemple de propositions et à adapter en fonction de l'activité

Arbitre/Juge/Autres rôles à définir en fonction de la spécificité de l'activité

- **Avant, il doit**

- **Pendant, il doit :**

- **A la mi-temps, il doit :**

- **Après, il doit :**

4. LE JEUNE OFFICIEL DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

- Pré requis : le jeune officiel doit être investi au niveau de son district

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLES DE CERTIFICATION
ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES		Trois arbitrages/ jugements au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation départemental
	2. PERTINENCE DES DECISIONS		
JUGE	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE (sait se faire respecter)		
AUTRES			

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental et la délivrance de la pastille bleue sur sa carte de jeune officiel (pastille délivrée par le service départemental UNSS)

Niveau Académique

- Pré requis : Le jeune officiel doit :
 - être investi au niveau de son département.
 - justifier de l'acquisition de son niveau départemental (présentation de sa carte JO avec la pastille bleue)

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
ARBITRE	1 APPLICATION DES REGLES	.	Trois arbitrages/ jugements au cours d'une rencontre et/ou d'un stage de formation académique
JUGE	2. PERTINENCE DES DECISIONS		
AUTRES	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE		

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau académique et la délivrance de la pastille jaune sur sa carte de jeune officiel (pastille délivrée par le service académique UNSS)

Niveau National

- Pré requis : le jeune officiel doit :
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique (présentation de sa carte JO avec la pastille jaune)
 - participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

ROLES	COMPETENCES	ACQUISITIONS ATTENDUES	PROTOCOLE DE CERTIFICATION
ARBITRE	1. APPLICATION DES REGLES		Officier sur le championnat de France
JUGE	2. PERTINENCE DES DECISIONS		
AUTRES	3. EFFICACITE PAR UNE AUTORITE AFFIRMEE		

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national et la délivrance de la pastille rouge sur sa carte de jeune officiel (pastille délivrée par la direction nationale au moment du championnat de France UNSS)

5. LE JEUNE OFFICIEL DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (QCM, support vidéo, épreuve pratique...) donnera lieu à l'attribution de la pastille de couleur correspondante.

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune officiel sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant qu'arbitre ou juge sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un Championnat de France durant son cursus lycée s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.

6. LE JEUNE OFFICIEL ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION

Le JO assure le suivi de sa formation par l'intermédiaire de son passeport UNSS.

Dès que possible l'UNSS proposera à tout jeune officier certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUS : www.unss.org

7. LE JEUNE OFFICIEL PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Exemple de propositions et à adapter en fonction de l'activité

Direction Nationale UNSS : www.unss.org

Services régionaux UNSS,

Services départementaux UNSS

Stages mis en place :

Adresse de la fédération concernée :



Académie :

Année scolaire :

Association Sportive (AS) :

Président d'AS

Vice - Président d'AS
Parent

Vice - Président d'AS
Élève

ADMINISTRATIF

Trésorier d'AS :
Secrétaire d'AS :

Trésorier adjoint d'AS :
Secrétaire adjoint d'AS :

SPORTIF

Animateurs d'AS :

Animateurs adjoints d'AS :

COMMUNICATION

Référents communication d'AS :

Référents communication adjoints d'AS :

JEUNES ORGANISATEURS

Jeunes reporters d'AS :

Jeunes secouristes d'AS :

Jeunes organisateurs d'évènements : jeune secrétaire de compétition - jeune speaker « sono » - jeune responsable saisie informatique - jeune interprète - brigade verte- etc.

JEUNES OFFICIELS

Jeunes arbitres ou juges d'AS :

Autres rôles :

Dirigeants

Organisateurs

Officiels